



FICHE DE POSTE

POSTE	DIRECTEUR DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DU NUMERIQUE
Rattachement hiérarchique	Direction Générale de la Stratégie, des Ressources et du Numérique

MISSION

Contribue à la définition de la stratégie du Ministère en matière des systèmes d'information et a pour mission de conduire celle-ci à court, moyen et long terme, conformément aux objectifs fixés.

DESCRIPTIF SYNTHÉTIQUE DES ATTRIBUTIONS

D'ordre général :

- Planifier, suivre et veiller à la réalisation des objectifs assignés à la Direction des Systèmes d'Information et de la Digitalisation (DSID) ;
- Animer ses collaborateurs autour desdits objectifs ;
- Procéder à l'élaboration et à la mise en place des procédures de travail ;
- Gérer et évaluer les compétences en ressources humaines affectées à la DSID conformément aux délégations de signature et de pouvoirs qui lui sont attribuées.

Spécifiques au poste :

- Participer à la définition des objectifs généraux du Ministère en matière de systèmes d'information et de la digitalisation ;
- Elaborer la politique du Ministère en matière de développement des systèmes d'information et de la digitalisation ;
- Elaborer le plan digital du Ministère ;
- Coordonner et suivre la mise en œuvre des schémas directeurs informatiques sectoriels ;
- Assurer le développement de l'outil informatique et l'introduction des technologies nouvelles au sein du Ministère ;
- Assurer l'exploitation et la maintenance du système informatique du Ministère ;
- Animer le réseau informatique du Ministère ;
- Evaluer l'état et le fonctionnement de l'outil informatique au sein du Ministère ;
- Négocier les acquisitions des licences d'exploitation de logiciels ;
- Garantir la continuité et la qualité de service du système d'information.
- Veiller à la mise en œuvre de la politique du ministère dans le domaine de la sécurité informatique en concertation/coordination avec les instances concernées

ENVIRONNEMENT

Interlocuteurs externes

- Les Ministères, les établissements publics, les opérateurs privés, les autorités locales, les associations professionnelles ...

Interlocuteurs internes

- Les directions centrales et territoriales du Ministère
- L'ensemble du personnel sous sa responsabilité.

CONDITIONS D'ELIGIBILITE

⇒ Formation & Diplôme :

Le candidat doit être titulaire d'un diplôme **d'Ingénieur d'Etat ou d'un diplôme équivalent dans le domaine des Systèmes d'Information et/ou du numérique** et doit justifier d'une **formation en Management**.

⇒ Expériences Professionnelles :

Le candidat doit justifier de :

- Une ancienneté de 10 ans dans l'Administration, ou dans les collectivités locales, ou dans une société ou un établissement public ou privé ;
- Avoir exercé une responsabilité et la fonction de sous ordonnateur ou équivalent pour les candidats du privé;
- Une parfaite connaissance du fonctionnement de l'Administration et de la gestion des affaires publiques ;
- Une expérience (ou d'un savoir reconnu) dans le domaine des systèmes d'information.